

# Le Palmarès 2011 de l'information



Le Palmarès de l'information porte sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année écoulée (en 2011 : n<sup>os</sup> 327 à 338).

Les synthèses de *Prescrire* sur les nouvelles spécialités ou les nouvelles indications autorisées s'appuient sur une large recherche documentaire visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans des ouvrages de référence et des bases de données bibliographiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet d'agences du médicament, d'organismes d'évaluation médico-économique, d'agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique. En complément, *Prescrire* interroge régulièrement les agences du médicament sur des sujets précis ou pour leur demander des documents qui ne sont pas diffusés publiquement. Et elle consulte d'autres revues indépendantes de thérapeutique, membres de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), comme l'est *Prescrire*, et d'autres institutions indépendantes concernées par l'évaluation du médicament.

**Montrer le degré de transparence des firmes.** Pour chaque médicament analysé, *Prescrire* interroge aussi la ou les firmes(s) qui le commercialise(nt) en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ou à une modification de l'AMM, y compris les données qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées (tels des rapports de synthèse clinique ou des rapports périodiques d'effets indésirables, alias PSUR) sont détenues, d'une part, par la firme qui a obtenu l'AMM, et d'autre part, par l'agence du médicament qui a examiné la demande d'AMM.

Comme les autres Palmarès *Prescrire*, celui de l'information est établi méthodiquement et en toute indépendance, selon le règlement disponible sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org).

**Honneur aux firmes responsables.** Certaines firmes répondent aux demandes d'information de *Prescrire* dans des délais raisonnables et fournissent une documentation approfondie et per-

## Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)



- Première nommée : **Janssen-Cilag**
- Puis : **Arrow Génériques, Chauvin, Kreussler Pharma, Mylan, Novex Pharma, Orphan Europe, Shire**

## Lanternes rouges (par ordre alphabétique)



- **Allergan, Bayer Schering, Biogen Idec, Boehringer Ingelheim, Bristol-Myers Squibb, Eisai, Ipsen Pharma, Menarini, Panpharma, Servier**

tinente, notamment des données non publiées. On retrouve ces firmes "à l'honneur" du Palmarès.

Les firmes à l'honneur "Premières nommées" ont informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées.

**Qu'ont donc à cacher les firmes opaques ?** À l'inverse, il est regrettable de constater que des firmes ne répondent pas, ou pas assez, aux demandes d'information de *Prescrire*. Certaines, qui répondent le plus tard possible (seulement après publication de l'avis de la Commission de la transparence, ou de la publication du prix au *Journal Officiel*, ou du lancement de la campagne de promotion), ne fournissent pas non plus une information de qualité solidement exploitable. D'autres encore omettent les données les plus pertinentes. Les prétextes sont familiers : manque de disponibilité ; lenteurs administratives ; confidentialité des données cliniques ; désaccord de la maison mère ; mesure de rétention prise à la suite d'une précédente synthèse de *Prescrire* défavorable de leur point de vue ; etc.

Les "Lanternes rouges" de l'information soulignent le cumul de carences de certaines firmes pour les inciter à mieux faire.

**Année 2011, après Mediator<sup>o</sup> : un effort manifeste de certaines firmes.** Au-delà de ses particularités, l'affaire Mediator<sup>o</sup> (*benfluorex*) a fait prendre conscience à la société française que la rétention d'informations sur les effets

néfastes d'un médicament n'est pas acceptable. Dans ce contexte, des firmes, dont certaines ont été "Lanternes rouges" par le passé, ont manifesté leur volonté de changement en souhaitant rencontrer l'équipe *Prescrire* afin de mieux connaître ses attentes en termes de demandes d'information.

Ces échanges ont été pour *Prescrire* l'occasion d'expliquer sa méthode de recherche documentaire, de préciser l'objectif de sa démarche qu'est la prise en compte de toutes les données d'évaluation, et de souligner l'importance pour les firmes pharmaceutiques de jouer la transparence. La transparence est aussi à prendre en compte dans le choix d'un médicament, après l'efficacité, les effets indésirables, la praticité, et le prix.

Ces améliorations salutaires, pour les abonnés à *Prescrire*, et, à travers eux, pour les patients, se sont étalées au fil de l'année 2011. Il est encore trop tôt pour en mesurer toutes les conséquences.

À suivre en 2012.

©Prescrire

*Prescrire* rend visible, dans chaque synthèse sur un médicament, la capacité de la firme à documenter la Rédaction, à l'aide de quatre vignettes qui symbolisent son degré de transparence (la cotation est présentée dans ce numéro p. 92).

